Cinquantième année. - N ° 166 A 31 août 2017

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES

ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard 01-40-58-75-00
Annonces 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 299

24 – DORDOGNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PÉRIGUEUX

Ventes et cessions

451 258 354 RCS Périgueux.
PARFUMERIE DE LA RISLE.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 8000 EUR.
Adresse : 1, rue des Lys, Parc d'Activités ASTIER'Val, 24110 Saint-Astier.
Oppositions : Art.L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Avis de projet de fusion AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous seing privé en date à MARSAC SUR L'ISLE (24) du 23 août 2017, La société PAFUMERIE DE LA RISLE, SAS au capital de 8 000 euros, dont le siège social est situé 1 rue des Lys -24110 SAINT ASTIER, immatriculée au RCS de PERIGUEUX sous le numéro 451 258 354, et la société BEAUTY SUCCESS, SAS au capital de 33 500 000€, dont le siège social est 1 rue des Lys - 24110 SAINT ASTIER, immatriculée au RCS de PERIGUEUX sous le numéro 311 889 877, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société PARFUMERIE DE LA RISLE par la société BEAUTY SUCCESS. La société PARFUMERIE DE LA RISLE ferait apport à la société BEAUTY SUCCESS de la totalité de son actif, soit 882 152 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 491 379 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 390 773 euros. La société BEAUTY SUCCESS détenant la totalité des actions composant le capital social de la société PARFUMERIE DE LA RISLE, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital et aucun rapport d'échange n'a été déterminé. L'opération prendrait effet au 1ER janvier 2017, les opérations de la société PARFUMERIE DE LA RISLE depuis cette date devant être considérées comme accomplies par la société BEAUTY SUCCESS. Les créanciers des sociétés dont la créance est antérieure au présent avis, pourront faire opposition à la fusion dans les conditions et délais prévus par les articles L.236-14 et R.236-8 du Code de Commerce. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de PERIGUEUX au nom des deux sociétés le 24 août 2017..